

**POUBLON Jérôme**, Ouvrier agricole <sup>1</sup>

Fils de **POUBLON Charles Louis** (°1845), Tisserand, filiation certaine, et de **CALLEWAERT Adélaïde** (°1845), Tisserande, filiation certaine.

Premier enfant de Charles et Adélaïde.

A sa naissance, ses père et mère étaient tous deux âgés de 29 ans.

Né le (ce) 09/03/1874 à Neuville-en-Ferrain (59), Hameau du Berquier.

Décédé le 15/07/1918 à Bouy (51), Ferme de Bouy <sup>2</sup> à l'âge de 44 ans.

<sup>1</sup> Note Générale : En 1915 sur le monument aux morts, mais décédé en 1918

<sup>2</sup> Note : Blessure le 30 mai 1916 au cours du combat de l'Etang Noir près du fortin de Neuville Saint Vaast, blessé par éclat d'obus à l'avant bras gauche avec phlegmon consécutif et à la jambe droite. Tué à l'ennemi le 15 juillet 1918 au nord de la ferme de Bouvy (Marne)

**PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.**

**Nom** **POUBLON**

**Prénoms** Jérôme

**Grade** Soldat

**Corps** 24<sup>e</sup> Rég<sup>t</sup> d'Inf<sup>te</sup> 8<sup>e</sup> L<sup>e</sup>

**N°** 17905<sup>bis</sup> au Corps. — Cl. 1894

**Matricule.** 2938 au Recrutement Lille

**Mort pour la France le** 15 juillet 1918

à 150 mit au Nord de la ferme de Bouvy (Marne)

**Genre de mort** Tué à l'ennemi

---

**Né le** 9 Mars 1874

à Neuville-en-Ferrain Département Nord

Arr<sup>is</sup> municipal (p<sup>r</sup> Paris et Lyon), }  
à défaut rue et N°.

---

Jugement rendu le \_\_\_\_\_

par le Tribunal de \_\_\_\_\_

acte ou jugement transcrit le 10 décembre 1919

Paris 1<sup>er</sup> arrondissement

Neuville-en-Ferrain Nord

N° du registre d'état civil \_\_\_\_\_

269-708-1922. [26434]

Cette partie n'est pas à remplir par le Corps.

18°30

Naissance

~~de~~  
~~de~~  
~~de~~  
Enfant légitime

L'An mil huit cent trente quatre, le dimanche à huit  
heures du matin, parurent nous Charles-Louis Poulton, Maire et Officier  
Publ. Etat Civil de la commune de Neuville en Ferrain, canton  
de Comuving. 18°30, accompagné de l'Éc. de parochiale de Neuville  
à comparaître Charles-Louis Poulton, âgé de vingt  
neuf ans, célibataire, né à Domiville en cette commune,  
lequel nous a présenté un enfant de son sexe masculin né  
hier à onze heures et demie du soir, au domicile de son oncle  
cette commune au hameau de Bergues, chez le sieur  
Désiré époux Adélaïde Ballemaet âgé de vingt  
neuf ans, de son sexe, célibataire, né à Adélaïde, domicilié en  
cette commune, et auquel enfant il a déclaré vouloir  
donner le prénom de Jérôme. Lesdits présentations  
déclaration faites en présence de Charles Mathys, âgé de  
vingt ans, et de Cyrille Calvaert, âgé de vingt ans  
un tiers de son sexe, domiciliés en cette commune.  
Le père a signé avec nous; les témoins ont déclaré en  
savoir ainsi après lecture faite.

Charles-Louis Poulton  
Maire de Neuville en Ferrain

# Loublon

Nom : Loublon  
 Prénoms : Jérôme Surnom : \_\_\_\_\_  
 Numéro matricule du recrutement : 2938  
 Classe de mobilisation : 1894

### ÉTAT CIVIL.

Né le 9 Mars 1894 à Souville en Ferain, canton  
Courcoing Nord, département de Nord, résidant  
 à Rechem, canton de, département  
Belgique, profession de ouvrier agricole  
 fils de Charles Louis et de Jeanne Michèle Callowact, domiciliés  
 à Rechem, canton de, département de Belgique

N° 263 de tirage dans le canton de Courcoing-nord  
 DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.  
 (Indiquer la nature des dispenses, sursis, etc.)  
Groupé au service  
 Compris dans la 1° partie de la liste du recrutement cantonal ( \_\_\_\_\_° portion).

### DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Parti le 14 novembre 1898 Arrivé au corps le dit jour  
Matricule sous le N° 2643. Compagnie de 2<sup>e</sup> ligne  
le dit jour. Envisagé dans la disponibilité le  
14 8 / 1898. Certificat de bonne conduite accordé  
 Blessure: Le 30 Mai 1916 au cours des combats de l'Estong.  
 A été pris par l'ennemi de Neuville St Vaast. Blessé par éclat d'obus  
 et l'ennemi très grièvement avec plusieurs contusions et à la jambe droite  
 blessée au 2<sup>e</sup> degré. Le 28-30-16 (1916) à la 1<sup>re</sup> ligne du 3<sup>e</sup> bataillon  
 d'infanterie le 15 juillet 1918 au nord de la ferme  
 de Bouvy (Marne) Avis Officiel du Ministère de la  
 Guerre du 27 juillet 1918.

Passé dans la réserve de l'armée active le 1<sup>er</sup> novembre 1911  
 Affecté au 1<sup>er</sup> Régiment d'Infanterie le 1<sup>er</sup> Mars 1912 en vertu  
 des prescriptions de l'Instruction Ministérielle du 27 février 1912  
 à un mois de prison pour vol.

A accompli une 1<sup>re</sup> période d'exercices dans le 1<sup>er</sup> Bataillon de réserve  
 des sapeurs-pompiers belges du 2<sup>e</sup> au 23<sup>e</sup> 8<sup>00</sup> 1904  
 A accompli une 2<sup>e</sup> période d'exercices dans 1  
 du au  
 Passé dans l'armée territoriale le

Rappels à l'art 1<sup>er</sup> (1<sup>er</sup> 1<sup>er</sup> 14) hebdomadaire au camp le 31 août 1914. 1229  
 passé au 10<sup>1</sup> 9<sup>00</sup> Inf 8<sup>00</sup> 14 22-10-14. Ulu 11555 1/11 4376  
 Passé au 13<sup>00</sup> 11<sup>00</sup> 14 14-11-14. Condamné par le conseil de guerre  
 de la 3<sup>e</sup> région le 29 Sept 1915 à la peine de 6 mois de  
 prison suite à une blessure occasionnée par un obus  
 le 3<sup>e</sup> région en date du 23 oct. 1915  
 A accompli une période d'exercices dans le 1<sup>er</sup>  
 du 5 au 13-4-1911  
 Passé dans la réserve de l'armée territoriale le  
 Libéré du service militaire le 1<sup>er</sup>  
 campagne 7 d'Allemagne le 31.9.14 au 15.8.18.

### SIGNALLEMENT.

Cheveux bruns, sourcils bruns  
 yeux bleus, front ronde  
 nez long, bouche  moyenne  
 menton peu, visage oval  
 Taille: 1 m. 74 cent. Taille rectifiée: 1 m. \_\_\_\_\_ cent.  
 MARQUES PARTICULIÈRES:

Degré d'instruction: (générale (1). 2)  
 (militaire (2). bonne)

Indicateur des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).  
 Dans l'armée active. 1<sup>er</sup> Rég<sup>t</sup> de Cuirassiers  
 Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. 1<sup>er</sup> Rég<sup>t</sup> de Cuirassiers  
1<sup>er</sup> Rég<sup>t</sup> de Cuirassiers  
 Dans l'armée territoriale et dans sa réserve. Régiment 1<sup>er</sup> d'Infanterie  
109<sup>e</sup> 9<sup>e</sup> 1<sup>er</sup> 1<sup>er</sup>  
238<sup>e</sup> Régiment 9<sup>e</sup> 1<sup>er</sup> 1<sup>er</sup>  
24<sup>e</sup> 1<sup>er</sup> 1<sup>er</sup> 1<sup>er</sup>

### LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES

PAR SEIZE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D domicile ou R résidence.
20 avril 1903	Angin rue du Valenciennes		R
14 mai 1908	halage 42		
14 mai 1908	Courcoing, Grand Bass		
19 mai 1908	chez Mme Belgique		R
10-11-1908	Rechem, Grand Chemin		R
10-11-1908	chez son père Belgique		R
10-11-1908	Montigny- Belgique		R
194.1 <sup>er</sup> 1 <sup>er</sup>	Rechem, Grand Chemin		R
11-9-14	chez sa mère de St Cochon		R
11-9-14	Offenreille Fontainebleau		R
	chez Demouzeau		R

### ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
	1 <sup>er</sup> 1 <sup>er</sup> 1 <sup>er</sup> 1 <sup>er</sup>	1 <sup>er</sup> 1 <sup>er</sup> 1 <sup>er</sup> 1 <sup>er</sup>	1 <sup>er</sup> 1 <sup>er</sup> 1 <sup>er</sup> 1 <sup>er</sup>	1 <sup>er</sup> 1 <sup>er</sup> 1 <sup>er</sup> 1 <sup>er</sup>
	1898	1908	1911	1920

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1896.  
 (2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots: exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.  
 (3) Pour les hommes compris dans la 5<sup>e</sup> partie de la liste, l'indication à porter est: Ajourner.  
 Pour ceux compris dans la 6<sup>e</sup> liste, l'indication à porter est: Service auxiliaire.  
 Pour ceux compris dans la 7<sup>e</sup> liste, l'indication à porter est: Mis à la disposition du Ministre de la Marine. (Art. 4 de la loi.)

[Retour à l'accueil](#)